tée-tout la bonne foi et l'honorabilité de cet officier, et bien que le chef de l'intendance militaire de Clermont qui aurait agi trop précipitamment, dans même vouloir écouter, en sa présence, son chef hiérarchique, un chef d'escadron d'artillerie du garnison.

D'autre part, on nous télégraphie de Saint-Etienne, 11 janvier :

A propos de l'officier d'artillerie de marine, maintenu à Clermont à Toulon, sous l'inculpation de viol sur deux petites filles, vendeuses d'allumettes, rue Désirée à Saint-Etienne, voici un fait grave.

Une des petites filles est venue déclarer ce matin, dans les bureaux des journaux et au commissariat de police, que l'officier est victime d'une calomnie.

C'est sur des invitations au chantage et des menaces de coups de la part de la mère de l'une d'elles qu'elles auraient lancé l'accusation.

Interrogée à la *Loire républicaine*, elle dit avoir treize ans et n'avoir été victime d'aucun outrage.

L'officier les aurait seulement fait chauffer devant le feu parce qu'elles étaient transies de froid et leur aurait ensuite donné quelques sous.

Convoi bloqué dans la Neige

On télégraphie de Tlemcen, 11 janvier :

Un convoi, composé de zouaves et de soldats du train dont le ravitaillement partit de Tlemcen pour Sebdou le 8 janvier. Au col de Tafterny, il a été pris par la neige et complètement bloqué. Deux cents hommes de la garnison de Tlemcen, munis de vivres et d'outils de travail viennent de partir à son secours.

Le village de Terny est aussi bloqué ; les vivres manquent.

Trois cantonniers de la voirie départementale n'ont pas reparu depuis le 9 courant. On craint de grands accidents.

La neige continue à tomber.

Dernière Heure

Incendie au Palais de Justice de Rouen

Rouen, 11 janvier. — Un incendie vient d'éclater dans les combles du Palais de Justice de Rouen, monument qui peut compter parmi les plus beaux de France. Le feu a pris dans la partie avoisinant la bibliothèque des avocats.

La toiture est tout en flammes du côté de la rue aux juifs, c'est-à-dire dans la partie neuve du palais reconstruite il y a huit ans.

L'incendie s'étend sur trente à quarante mètres de la toiture et gagne lentement du terrain.

Le feu est combattu avec les pompes à bras seulement ; les pompes à vapeur sont bien en pression, mais elles ne sont pas utilisées, dans la crainte que la puissance de leur jet ébranle les clochetons et contribue à effondrer la toiture. Le feu est bien attaqué, mais il persiste.

Les couloirs du tribunal civil sont remplis d'eau. Des étincelles et des débris enflammés tombent dans le bureau d'enregistrement.

Rouen, 11 janvier. — On est maître du feu à 7 h. 30.

Les dégâts seront importants à cause de l'eau jetée pour éteindre le feu.

L'alarme a été donnée par l'afflux de la fumée, vers cinq heures, dans la salle des audiences correctionnelles.

L'audience a été levée immédiatement. Les pompiers qui sont installés dans l'aile opposée au palais de justice, sont arrivés aussitôt, mais le concierge, affolé, n'a pas su indiquer les passages permettant d'arriver directement aux combles.

Les pompiers étaient alors faire un bien long détour, d'où il y eut une perte de temps.

L'incendie est attribué au vice d'une construction de cheminée.

L'aile du Palais où le feu a pris naissance a été reconstruite en 1882.

Les Funérailles du Duc de Leuchtemberg

Saint-Pétersbourg, 11 janvier. — A la Cour de réception du Palais d'Hiver, à l'occasion du nouvel an, le Czar a dit à M. Labouloye qu'il fut très touché des honneurs funèbres rendus à Paris, au duc de Leuchtemberg.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Election législative du Pas-de-Calais

D'après les renseignements que nous avons recueillis, la lutte paraît devoir être mouvementée dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Boulogne où le nombre des M. A. Déprez, député, comme sénateur, a créé une vacance.

Les candidatures semblent devoir être nombreuses, les noms suivants sont mis en avant : MM. Basly, ancien député de Paris, ancien mineur ; Wagon, pharmacien, président de la Société d'une gymnast à Lens ; Dumarc, ancien député de l'Aisne, chef du cabinet du président de la Chambre des députés ; tous trois radicaux. Breton, maire de Courrières, membre de la Chambre de commerce de Douaine ; Stévenard, ancien sous-préfet, secrétaire de la Chambre de commerce, suppléant de la justice de paix de Lens ; Hugot-Decrombecque, fabricant de sucre, conseiller d'arrondissement, suppléant de la justice de paix de Lens ; Ernest Cambier, industriel à Pont-à-Vendin.

C'est le groupe des républicains progressistes.

M. Gruvelle, fabricant de sucre, maire d'Hénin-Liétard, membre de la chambre de commerce, républicain centre-droit. Du côté des réactionnaires il semit question de MM. De Clercq, ancien député et Jonglez de Ligne, propriétaire, à Lièvin. Mais on annonce que le premier qui a subi un grave échec aux dernières élections se reportera pas.

Quant aux candidats républicains nous pensons que les personnes ou personnes chiens n'ont pas l'intention de se présenter et qu'il n'agit plutôt du désir de divers groupes, mais il y aura au moins trois candidats républicains.

La lutte sera vive si l'on en juge par l'animation qui règne dans le pays.

La deuxième circonscription de Béthune se compose de deux cantons de Lens et de Carvin, qui comptent de nombreux mineurs ; c'est un élément important et il est probable que si l'ammédin, secrétaire général du syndicat des mineurs, n'avait pas déclaré qu'il ne se porterait pas et avait posé sa candidature, il eut été élu.

Les Ligues républicaines des cantons de Lens et de Carvin auront à discuter la question électorale ; il est vraisemblable qu'en présence de candidatures franchement républicaines elles auront à se prononcer toutes libertés pour formuler leurs préférences, sauf à prendre une résolution en cas de ballottage ou à obliger les candidats à se prononcer devant le candidat qui aura réuni le plus de suffrages.

Quant aux Compagnies de mines leur influence est à peu près nulle, elles sont étrangères au pays ; plusieurs sont impopulaires et la population ouvrière leur est hostile. Il suffirait qu'on sache qu'elles protégent ou désirent l'élection d'un candidat pour que celui-ci échoué.

Ce n'est qu'après la validation de M. Déprez comme sénateur que la convocation des électeurs aura lieu dans les deux mois qui suivront. On pense que 22 février prochain, mais il se pourrait que la date fut fixée au 1er ou 2e dimanche de mars. D.

Le Mouvement gréviste

La grève de l'Escarpelle

La grève commencée hier a donné lieu à une réunion, qui s'est tenue chez M. Dupuyrul à Dorignies.

L'assemblée a écouté les explications de Jouvenean, président. Il explique la situation des sieurs Dhainaut et Desbonnet, renvoyés pour infraction au règlement et demande si le devoir des mineurs n'est pas d'exiger le maintien à leur poste de ces travailleurs. La grève est alors votée.

Une délégation de mineurs pour se rendre auprès de M. Hélliot, directeur.

A la suite de ce vote, la démarche a eu lieu. En l'absence de M. l'ingénieur en chef, son suppléant a refusé de satisfaire à la réintégrer du sieur Desbonnet, mais ne pouvoir admettre le sieur Dhainaut qui avait commis un acte grave (injurieux de jurons) en présence en jeu même l'existence de ses camarades. Dans une réunion tenue mercredi soir chez Decatoire, les explications ont été données à aux mineurs qui ont voté la continuation de la grève.

Nous ne faisons point, nous, oeuvre de flatterie nous avons toujours soutenu et nous soutiendrons toujours les revendications des travailleurs, surtout celles des mineurs dont la tâche est si pénible. Sur les questions de salaires, de journées, d'heures de travail, de sécurité, notre journal marchera toujours résolument d'accord avec les ouvriers mineurs. Mais ici, est-ce bien le cas ? y a-t-il un motif suffisant de déclarer la grève ? Nous ne le pensons point. Dhainaut, qui ne jouit point de la réputation d'un bon travailleur, a commis une faute grave, de nature à causer, parait-il, mort d'hommes.

Il n'est certes pas indemne puisque Jouvenau lui-même reconnaît qu'il mérite une sérieuse amende.

Si la réprimande de pareils faits n'est plus possible, nous nous demandons ce que deviendra la sécurité des ouvriers mineurs et nous engageons sérieusement les intéressés à méditer sur les conséquences de l'impunité en des matières aussi graves.

Nous supposons surtout aux ouvriers mineurs cette maxime toujours vraie que

Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Ceci dit pour certains organes de la presse qui donnent l'absolution, les yeux fermés.

***

M. le préfet du Nord vient de décider l'envoi de la gendarmerie pour prévenir tout désordre.

Aux mines de Marles

La grève qui a éclaté samedi soir, à la fosse n° 4, de la Compagnie des mines de Marles et qui est située sur le territoire de Illimbert-lez-Auchel vient de prendre fin.

Ainsi que nous avons annoncé, dans un précédent numéro, une délégation a été nommée dans la réunion tenue lundi soir. Elle s'est rendue auprès de la Compagnie avec mission de solliciter une augmentation de salaires ; il lui a été répondu que la Compagnie était étrangère à la diminution de salaires qui atteignait en ce moment certains ouvriers.

A la descente de mardi matin, aucun ouvrier ne s'est présenté au puit n° 4, où il peine une soixantaine d'ouvriers du service du jour ont pris le travail.

M. Lamendin, appelé par dépêche, est arrivé, par suite d'un retard du train, vers 9 heures du soir et la réunion, annoncée pour 10 heures 1/2 du matin, n'a pu commencer qu'à 1 heures.

Environ deux personnes assistaient à cette réunion. M. Lamendin commence par invitement à solliciter une augmentation de salaires ; il lui a été répondu que la Compagnie était étrangère à la diminution de salaires qui atteignait en ce moment certains ouvriers.

A la descente de mardi matin, aucun ouvrier ne s'est présenté au puit n° 4, où il peine une soixantaine d'ouvriers du service du jour ont pris le travail.

M. Lamendin, appelé par dépêche, est arrivé, par suite d'un retard du train, vers 9 heures du soir et la réunion, annoncée pour 10 heures 1/2 du matin, n'a pu commencer qu'à 1 heures.

Environ deux personnes assistaient à cette réunion. M. Lamendin commence par inviter l'assemblée à user de tous les moyens de conciliation et à envoyer de nouveau la délégation auprès de M. l'ingénieur de la compagnie.

Cette proposition est acceptée et immédiatement les délégués partent.

La réunion est suspendue.

Vers 6 heures 1/2 la délégation est de retour et a confère quelques instants avec M. Lamendin, puis la réunion recommence.

Le sieur Poiret rend compte de l'entrevue et dit que la Compagnie prétend qu'il n'y a pas eu de diminution de tarif et que si plusieurs ouvriers ont vu leurs salaires diminués cela tient uniquement à la diminution de leur production.

Cependant, ajoute-t-il, la Compagnie reconnaît que la répartition des salaires n'est pas bien régulière ; mais elle va donner des ordres à ses porions et agents du fond pour que pareil fait ne se produise plus immédiatement. En terminant l'ouvrier Poiret déclare que la Compagnie a ajouté qu'elle était résolue à procéder au renvoi de tous les ouvriers dont le salaire est inférieur à 3 fr. 50.

Alors M. Lamendin prend la parole, il résume brièvement les revendications formulées par les grévistes, expose la situation commerciale du bassin houiller du Pas-de-Calais, déclare qu'en ce moment une grève ferait le jeu de la compagnie qui cherche à se débarrasser des bras qu'elle occupe en trop ; ce trop grand nombre d'ouvriers, dit-il, provient du refus que vous avez fait de reprendre des longues coupes, alors que les commandes affluaient. Dans ces conditions, la Direction a du embaucher du personnel dont elle ne sait que faire aujourd'hui que les affaires se restreignent.

La reprise de la fosse n° 4 semble mise aux voix. Sept ou huit mains seulement se lèvent et l'on sent dans la foule que les sages parolles de M. Lamendin ne sont pas écoutées.

Alors, celui-ci, reprenant la parole, dit d'une voix chaude et vibrante :

« Je viens de vous dépeindre la situation telle qu'elle est, et, comme je connais mieux que vous devoir en agissant autrement.

« Je vous le répète, la Compagnie a en ce moment un stock disponible, elle est en mesure de vous faire une grève qui ne pourrait que lui être agréable, alors que vous, mineurs, vous n'êtes pas en mesure de subir un chômage prolongé ; vous succomberez, c'est fatal.

« Je sais bien que les paroles que je prononce vont être commentées par certains faux frères qui vont crier bien haut, à l'ammédin, pour tenir un pareil langage, est vendu à la Compagnie. Je dédaigne ces accusations. Je n'écoute que ma conscience qui me dit que votre véritable intérêt n'est pas de faire grève trouvant le moment inopportun. »

Il termine en disant : « Si vous voulez la grève, faites-la ; mais ne venez pas, sous quelques jours et alors que vous serez engagés dans une voie funeste, dire que je vous y poussais. Réfléchissez et sachez que si vous prenez la résolution de cessez le travail, vous ne trouverez à votre tête ; car je ne vous parle pas en ce moment dans le but de déserter la lutte.

Les délégués Delattre et Poiret, en même temps délégués du syndicat, prennent ensuite la parole en cette dernière qu'il pour inférieur les intérêts à celles de M. Lamendin et engagent les grévistes à suivre les sages conseils que vient de leur donner le secrétaire général du syndicat des mineurs, qui est plus à même que quiconque de connaître la situation du bassin houiller du Pas-de-Calais.

Après ces paroles les appels se montrent très chrénités et l'assemblée consultée décide de renvoyer ainsi la délégation auprès de la Compagnie pour lui demander qu'aucun livret ne soit remis pour faits relatifs à la grève. La Compagnie, après quelques difficultés, a accordé cette demande, qu'aucun prise du travail-mise aux voix a été votée à l'unanimité.

En cette circonstance M. Lamendin, le dévoué et sympathique secrétaire du syndicat, s'est révélé comme digne de diriger ce grand parti ouvrier du bassin houiller du Pas-de-Calais *et grâce à son énergique attitude*, tout conflit a disparu aux mines de Marles.

Mercredi matin la descente a été complète, tout est calme, le lieutenant de gendarmerie qui qui dirigeait le service d'ordre est rentré à Béthune.

Et le Collège d'Hazebrouck ?

Nous lisons dans le *Journal d'Hazebrouck* :

« Eh bien, et le collège Saint-Jacques ?

Telle est la question qu'on nous pose de tous côtés.

Certains ajoutent, non sans une pointe d'ironie :

« Savez-vous si le petit commerce de casquettes, de dolmans, de culottes et de bottines, continue dans l'établissement ?

« N'avez-vous pas rencontré les élèves se promenant ostensiblement en ville sous la conduite des abbés-professeurs ?

Plusieurs, décidément entêtés de l'incroyable sans-gêne du maire d'Haz-brouck et de son compère Denys nous disent :

« Ah ça, va-t-on permettre plus longtemps à ces gens de bafouer de narguer l'administration supérieure ?

« Va-t-on laisser tranquillement l'abbé Denys, au mépris des injonctions qui lui ont été faites, occuper illégalement les bâtiments du Collège communal.

« Y a-t-il une loi, ou n'y en a-t-il pas ?

« Jusqu'quand l'autorité supérieure se laissera-t-elle berner ? »

Tel est le sens des interrogations qui nous arrivent en chassé-croisé.

Nous ne pouvons qu'affirmer à nos questionneurs que force restera à la loi.

Très vraisemblablement l'abbé Denys sera traduit devant le Conseil académique, qui lui appliquera la peine qu'il croira juste.

Très probablement aussi le maire Degroote aura à rendre compte de ses faits et gestes et peut-être bien se repentir d'avoir voulu faire le malin.

Mais un peu plus de décision en haut lieu, un acte de vigueur plus immédiat ne ferait pas mal ; car en vérité, l'opinion publique commence à être agacée.

La population ne voit qu'une chose, c'est la réaction tenant en échec l'administration. Il est cependant étrange à tout le monde.

A nous aussi.

SOUSCRIPTION

au profit des orphelins de Wambrechies

Cinquième liste.

MM. A. Duthilleul, adj. au maire.	10	»
Warterlot.	1	»
E. Rochart.	5	»
G. Duhart.	3	»
Cinq Sec.	4	»
Bergiaeve à Quesnoy.	2	»
A. N.	1	»
Plaquet.	1	»
Total :	24	»
Montant des listes précédentes.	340	»
Ensemble à ce jour, fr.	364	»

LE

Crime d'Ascq

On a tout lieu d'espérer que le moment est proche où enfin la justice connaîtra les auteurs de cet odieux attentat.

Continuant à suivre la ligne de conduite que nous nous sommes imposée dès le premier jour, nous nous contentons de relever les faits qui parviennent à notre connaissance, sans y ajouter la moindre appréciation.

C'est ainsi que dans notre numéro précédent nous avons dit que l'instruction avait reçu des dépositions qui n'avaient apporté aucun nouveau jour sur ce drame obscur.

L'absence de preuves commencait déjà à se noyer le public sur la détention préventive de César Marescaux et Choquel.

Mais aujourd'hui, il nous revient qu'un parent de Marescaux aurait fait hier à M. le juge d'instruction une déposition excessivement grave et d'une importance capitale. Il en résulterait que la justice aurait bien sous la main les vrais coupables et que, de plus, Baillet et Dutilleul auraient en des rapports suivis avec eux.

C'est ce qui expliquerait la déclaration qu'ils ont faite à Montreuil, qu'ils feraient à Lille seulement des révélations intéressantes.

Il est à souhaiter que leur transfert ne se fasse pas attendre et que la lumière jaillisse enfin de leur interrogatoire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Récompenses. — Par arrêté ministériel du 9 décembre 1890, sur la proposition de l'académie de médecine, une médaille de bronze a été décernée à M. le docteur Isnard, médecin inspecteur à Saint-Amand (Nord), pour la régularité et le soin consciencieux avec lesquels il rédige ses rapports annuels et pour les intéressantes observations que ceux-ci renferment.

Par arrêté du 11 décembre 1890, pour la promotion de la vaccine en 1890, une médaille d'argent a été décernée à M. l'adjoint, docteur en médecine, Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

Sur la proposition du comité consultatif d'hygiène publique de France, par arrêté du 20 décembre 1890, la médaille d'or a été décernée à M. Hallez, professeur à la faculté des sciences, secrétaire du conseil du département du Nord.

Le temps qu'il fait. — Nos lecteurs peuvent remarquer que l'Observatoire de Paris ne s'était pas trompé en nous annonçant la pluie et la neige.

Nous avons eu les deux depuis cet avis, c'est-à-dire en vingt-quatre heures. A l'heure où nous écrivons, il neige toujours. Voici les prévisions du météo :

En France, la température va rester basse ; le temps est à averses et des neiges sont probables dans les montagnes. — A Paris, hier, température. Maximum : 2°9 ; — minimum : 2° 0.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** *et* **Tourcoing**, *dans les bureaux de* l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

Chronique locale

ROUBAIX

Cercle militaire. — *Conférence.* — La commission du cercle a l'honneur d'informer MM. les officiers de la garnison que la conférence qui avait été remise au samedi 17 courant, aura lieu le vendredi 16, à 8 heures 1/2, au local du Cercle.

La commission compte sur la présence d'un grand nombre d'officiers.

Un accident au cimetière. — Hier, vers midi et demi, M. Delorme, demeurant rue Colbert, à Lille, qui avait assisté aux obsèques de M. Dillies, a fait une chute dans l'allée n° 10, au cimetière et s'est fracturé le poignet gauche.

Après avoir reçu quelques soins de M. le docteur Druesne, il a pu retourner à Lille.

Incendie dans un bâteau. — Mardi soir vers dix heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un bâteau appartenant à M. Dansenat, demeurant à Anvers, qui stationnait quai de Wattrelos, près de la douane.

La femme Debelder se trouvait seule avec plusieurs enfants lorsque la jeune Joséphine fit tomber une petite lampe à pétrole ; le feu se communiqua immédiatement au plancher.

Mme Debelder, qui était allée Delbecque des passants accoururent et à l'aide de quelques seaux d'eau se rendirent maîtres du feu.

La petite Joséphine a été légèrement brûlée aux mains et à la figure ; elle a reçu les soins de M. le docteur Dujardin.

Elargissement des quais du canal. — Est déclaré d'utilité publique à Roubaix, l'élargissement, à 20 mètres, des quais du canal, entre le boulevard Gambetta et le chemin de halage, ainsi les alignements tracés en rouge au plan du jeu de Flèchettes, le dimanche 25 janvier.

60 francs de prix réparts comme suit : 1er prix, 20 fr. ; 2e, 10 fr., 4e, 7 fr. Bas nombre, 3 fr., de prix, surprise.

LILLE

Chevaux emportés. — Mardi, M. Albert Minque, occupé au bureau des Ecoles à l'Hôtel de Ville, a réussi à arrêter un cheval emporté boulevard Louis XIV.

— Le même jour, vers 9 heures 1/2 du soir, un petit cheval attelé à une charrette anglaise appartenant à M. Tétard, marchand de chevaux à la Madeleine, s'est échappé place Saint-Martin et a parcouru à fond de train les rues de la Monnaie, Saint-Pierre et Saint-André, où il a été arrêté.

Le cocher M. Albert Dailliez, 18 ans,, était tombé en descendant de voiture. Heureusement, il n'y a eu aucun accident de personne.

Feu de cheminée. — Mardi matin, vers onze heures et demie, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Rousselle, demeurant rue Auguste-Bonte, cour Zérinher, 7.

Ce feu, qui a été immédiatement éteint, n'a occasionné que des dégâts insignifiants.

Les vols. — Depuis quelque temps, des individus mettaient à sac les maisonnettes de différents jardins de la rue des Etiles, appartenant à M. Roussselle, tapissier, rue de l'Hôpital-militaire.

La police a réussi à arrêter les coupables : ce sont : Victor Michez, âgé de 49 ans, demeurant rue des Etaques, 55, et Léopold Marchand, âgé de 14 ans, demeurant rue Saint-Sauveur.

— Thérèse Esslinger, âgée de 30 ans, fille soumise, demeurant rue Sans-Pavé, 16, a volé une somme de 16 fr. 80 au préjudice d'un M. V... Aussi a-t-elle été mise en lieu sûr.

— Georges Quentin, âgé de 19 ans, rattacheur, 1, rue Malpart ; Paul Ledoux, âgé de 16 ans, rameneur, demeurant cour Gha, 1, et Oscar Velgue, âgé de 16 ans, rameneur de couvreur ont été arrêtés pour vol de vieux cuivre et de zinc au préjudice de divers négociants en métaux.

Ces jeunes malfaiteurs avaient enlevé et vendu les toitures en zinc, à M. Clotaire Leclerc, rétameur, rue de Paris, 273, pour la somme dérisoire de 22 fr. Aussi le recéleur ainsi que les voleurs ont été conduits à la maison d'arrêt.

— La police a ouvert une enquête au sujet d'un vol de liqueurs et vin commis chez M. Camille Castier, cabaretier, rue Gambetta, 265. L'importance du vol est de 50 fr.

— Un inconnu a dérobé chez M. Decottignies, coiffeur, place de Rihour, une pince à gaz appartenant à M. Denis Delerue, place des Reignaux 29. La police recherche l'auteur de ce vol.

Coups et blessures. — Procès verbal a été dressé à l'encontre de Nicolas, âgé de vingt ans, ajusteur, rue du Faubourg d'Arras, pour blessures volontaires à M. François Hoste, ajusteur à Tourcoing. Ces blessures ayant occasionné une incapacité de travail.

Arrestation. — Pierre Salomé, âgé de 33 ans, brossier, demeurant 5, rue Fombelle, a été arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt, délivré par le Parquet de Lille, sous l'inculpation de plusieurs vols.

LE NORD

Fleurs. — Jeunes gens de la Commune, de la classe 1890, appelés à tirer au prochain tirage au sort :

Neuville Blanche, Théophile Cartier, Augustin Chiffre, Auguste Cordier, Irenée Dehirbert, René Delattre, Gustave Delattre, Jean-Baptiste Deroubaix, Rémy Dupire, Jean-Baptiste Dupire, Jean-Baptiste Gilquin, Félicien Hanlon, Camille Hesse, Jean Honnet, Jean-Baptiste Lemoine, Henri Marchand, Albert Notquet, Charles Nottebart, Désiré Nottebart, Henri Pottier Irénée Rolland, Pierre Tiriez, Auguste Sauvage, Jean-Baptiste Desmond Vandecaré, Arthur Verbecque, Julien Voisin, Charles Wallnert.

VALENCIENNES

Mort subite. — Un rassemblement s'était formé à 1 h. 1/2 à la porte du docteur Bara, rue des Foulons.

Le malheureux pris, c'était un ouvrier cordonnier, nommé Burbert, né à Strasbourg en 1819, demeurant actuellement rue Palette, qui n'était trouvé pris d'une hémorrhagie abondante à la gorge même du docteur.

M. Bara lui donna des soins, mais il ne parvint pas à le sauver. Il la vit expirer chez lui quelques instants après.

Le corps fut reconduit à son domicile par les ordres de M. Hénant, commissaire central.

Une enfant brûlée. — Mme E. Sireuil, à Condé, a vu, hier, sa petite seule, chez elle, une petite fille âgée de quatre ans ; celle-ci joua sans doute imprudemment auprès du feu. En rentrant, sa mère la trouva enveloppée de flammes, les vêtements déjà tout consumés. La pauvre fillette est dans un état désespéré.

Accident. — Un jeune homme de Frenes, le nommé Lucien Hankenne, s'est blessé la cuisse en tombant sur la route de Valenciennes où il se rendait.

CAMBRAI

Accidents de gaz. — Mardi, dans l'après-midi, une fuite de gaz s'était produite dans les maisons portant les numéros 12, 13 bis et 14, rue des Fromentels, les personnes dont les nous suivent ont failli être asphyxiées.

1° Au n° 12, ordonnance d'un officier du 1er Ligne.

2° Au n° 13 bis, les demoiselles Mathilde et Anthine Bizet, ainsi que leur bonne, Mlle Cavillet Céline ;

3° Au n° 14, la dame Carré Félicie, femme Crépin, et trois de son enfants, Félicie, Jules et Henri ainsi que leurs locataires, la veuve Mouche, mlle Vitt Catherine et son fils Henri.

M. le docteur Dobs a donné une aide à la famille Crépin ainsi qu'à ses locataires qui ont été les plus atteintes.

Toutes ces personnes sont aujourd'hui presque remises.

La compagnie du gaz a été prévenue et une équipe d'ouvriers travaille actuellement pour chercher la fuite qui a causé l'accident.

On suppose que les grands froids signalés pendant ces derniers temps, ont fait crever le tuyau de gaz.

AVESNES

Un factionnaire attaqué au Quesnoy

Lundi soir, à neuf heures, le factionnaire qui garde la poudrière qui se trouve dans le Bastion situé entre la rue Baillon et la rue Saint-Martin, a été attaqué par sept ou huit individus.

Le factionnaire, jeune soldat n'ayant que quatre mois de service, a immédiatement un coup de fusil en l'air ; mais, surpris par derrière, il fut terrassé, eut sa capote déchirée et le cou et la poitrine meurtris. Néanmoins, il ne se laissa pas désarmer.

Les auteurs de cette attaque ayant eu peur d'être surpris par le secours qui devait arriver, l'alarme ayant été donnée par le coup de fusil et les cris du soldat, ont pris la fuite et le factionnaire tira alors sur eux deux nouveaux coups de feu, sans atteindre personne.

Le brouillard étant très intense, il a été impossible de suivre les traces de ces individus et même de pouvoir savoir leur signalement.

Les motifs de cette attaque sont restés inconnus.

La gendarmerie, informée, n'a pu encore retrouver les auteurs de cette lâche agression.

On suppose que c'est la bande qui a déjà fait plusieurs coups de ce genre dans différentes places fortes. Il y a peu de la mutinerie qui avait été supprimé, vient d'être rétabli. Il se trouve à cent mètres environ de la dite poudrière.

DUNKERQUE

UN INFANTICIDE

Hier matin, vers 8 h. 1/2, on a découvert dans le fumier amené de la ville, près de la porte de Fort-Louis, le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin, paraissant né à terme.

M. Dequersonnière qui a procédé à la levée du petit cadavre, l'a fait transporter à l'Hospice, aux fins d'autopsie et va se livrer à une enquête pour découvrir l'auteur de cet infanticide.

Sinistre maritime. — On nous signale de St-Nazaire :

« Un contrat de 50 0/0 du net produit des marchandises sauvées vis être passé par les armateurs du steamer transporté le Chéfrier allant de Dunkerque en Algérie coulé à l'entrée de la Loire avec l'entrepreneur disposé à tenter le renflouement.

Le steamer Pacheco, capitaine, la dame Caroline Leys, veuve Packeu, 68 ans, ménagère, 33, rue de la Paix, a été transportée à l'Hôpital. Cette femme s'était fracturé la cuisse gauche en embarquant dans un canot.

Abordage — En effectuant son entrée en notre port, le steamer anglais « Emily » est venu en travers et a heurté la jetée Est. Les dégâts sont peu importants.

Ce steamer qui vient d'Ibraïl, était destiné à Anvers et a reçu des ordres à Plassington, ne pouvant, à cause de ses glaces remonter l'Escaut.

Il sera suivi de plusieurs autres steamers.

Le steamer anglais « Lochdale », qui était rade depuis hier a suivi par Bordeaux où il sera transbordé.

Le st. « Paraguay » que nous avons signalé hier sur rade est entré au port et y a débarqué une centaine de passagers.

PAR CES GRANDS FROIDS

conseillez l'excellent spécifié **BANYULS-TRILLES**, vin tonique, fortifiant et réconfortant, **recommandé par les célébrités médicales.**

DANS TOUS LES CAFÉS

Exiger la marque.

TRIBUNE PUBLIQUE

La Société de consommation

Roubaix, 14 janvier.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Permettez-moi de profiter de votre obligeance habituelle pour rappeler aux membres de la société de consommation le droit qu'ils ont de solliciter de demander aux administrateurs en assemblée générale des explications sur n'importe quelle affaire concernant la société.

La société appartient aux sociétaires, et ceux-ci étant en assemblée générale peuvent être considérés comme des mandataires qui peuvent faire de sa gestion à un directeur qui, dans la société constitue les administrateurs. Ce n'est donc pas aux sociétaires à faire connaître leurs candidats ni leurs propositions à l'administration, mais bien aux administrateurs à faire connaître leurs projets et à prendre les *ordres de l'assemble générale.*

Les administrateurs n'ont donc aucun droit d'éluder la discussion, ni d'empêcher les sociétaires de demander des explications du mieux qu'ils le peuvent, comme cela s'est fait en juillet dernier, oh, chose qui ne sociétaire voulait parler, en l'empêchait par des moyens divers.

Nous avons qu'un certain nombre de personnes veut quitter la société, nous les prévenons qu'elles ont le droit d'assister à l'assemblée générale, et de demander à ces messieurs, qui nous ont prouvé du meilleur pain et des plus grands bénéfices, comment il se fait qu'en payant notre pain beaucoup plus cher, nous toucherons 2 0/0 en moins que l'année dernière.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, avec nos remerciements, l'assurance de notre considération la plus parfaite.

Signé : *Un groupe de sociétaires.*

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

PROCÈS DE PRESSE

Le procès en diffamation, intenté par M. Oscar Lemaire, au journal *Le Lillois* est remis à huitaine pour le prononcé du jugement. Rappelons que le docteur Desmons, maire de Cysoing contre le même journal, il sera plaidé au fond dans quinze jours.

Me Couvreur.

Tribunal civil de Lille

Audience des criées

Le tribunal a tenu, mercredi, à midi, son audience des criées ; nous y relevons les adjudications suivantes :

Ville de Lille. — Rue Publik, 47, une maison à usage de cabaret, mise à prix, 21,385 fr., adjugée pour la somme de 22,600 fr.

Mouscron-Barcul. — Une maison et dépendances à usage d'ouvroir, mise à prix 1,153 fr., adjugée pour la somme de 1,235 fr.

L'ODALISQUE

La favorite est la dame en satin, le peignoir qui voit son beau corps au dernière les rideaux. Sent un frisson lascif lui traverser la nuque, Sous les parfums troublants des Savons **Mikados.**

Dépositaire à Roubaix :

DUHEM-MERCIER, 31, Grande-Rue.

EN VENTE PARTOUT

Fabricant, Félix EYDOUX, Marseille.